

La Ligue a besoin de votre aide pour continuer ses actions

La Ligue Française pour la Protection du Cheval supporte de lourdes charges financières pour le sauvetage de chevaux maltraités, leurs soins par des vétérinaires et des maréchaux-ferrants, et leur hébergement jusqu'à leur fin de vie. La Ligue bénéficie de peu de subventions et ce n'est que grâce à la générosité des adhérents, des donateurs et des légataires que ses actions sont possibles.

Apporter une aide financière en adhérant à la Ligue, c'est lui permettre de défendre plus efficacement un plus grand nombre de chevaux.

Rejoindre le groupe de nos enquêteurs, c'est devenir actif au sein de notre association pour permettre de mieux détecter les animaux en péril et leur porter secours.

Voici un poney tel qu'il était lorsque la Ligue l'a retiré de chez son propriétaire et le voici quelques semaines plus tard...



La Ligue est reconnue d'utilité publique, vos dons sont donc déductibles de vos impôts, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

La Ligue est habilitée à bénéficier de legs et de contrats d'assurance-vie : des dispositions qui peuvent assurer la pérennité de l'association.

Un réseau national

La Ligue Française pour la Protection du Cheval a des représentants sur tout le territoire national, qui sont en liaison avec les services de l'Etat (préfectures, gendarmeries, services vétérinaires) et les collectivités locales (mairies, conseils généraux ou régionaux).

La Ligue est souvent appelée pour secourir des chevaux, les accueillir chez des hébergeurs qui sauront les soigner, les aimer jusqu'à la fin de leur vie.

La Ligue entretient des contacts étroits avec les autres organisations de protection animale et participe aux réflexions sur le statut juridique de l'animal.

**Le cheval est votre passion
Alors protégeons-le ensemble**



LIGUE FRANÇAISE POUR LA PROTECTION DU CHEVAL
10, place Léon Blum
75011 PARIS

TELEPHONE : 01 43 79 03 03
MOBILE : 06 08 25 80 55

www.lfpcheval.fr / www.lfpc.eu
contact@lpfcheval.fr

BIEN TRAITER LES CHEVAUX,

C'EST UNE ÉVIDENCE

POUR VOUS...



Mais nous savons que cela ne va pas de soi pour tout le monde.

**Aidez
la Ligue**



**pour protéger les chevaux
et combattre la maltraitance**

La plus ancienne association de protection du cheval

La Ligue Française pour la Protection du Cheval (LFPC) est la plus ancienne association de protection des équidés en France. Sa création remonte à 1850, par le général Jacques-Philippe Delmas de Grammont, député de la 2^{ème} République qui avait fait voter la première loi destinée à protéger les animaux (dite Loi Grammont).

En 1909, l'un des descendants du fondateur de la Ligue, le comte de Grammont dote cette association des statuts conformes à la loi du 2 juillet 1901.

... Et aujourd'hui

La Ligue Française pour la Protection du Cheval continue ses actions de sauvetage de chevaux et de lutte contre leur maltraitance.

La Ligue fonctionne avec un conseil d'administration composé de bénévoles aux compétences reconnues (vétérinaire, avocat, juriste, journaliste, ingénieur, entraîneur, éleveur et autres professionnels passionnés du cheval).

Des délégués également bénévoles sont en lien direct avec le terrain et mènent des enquêtes et sauvetages.

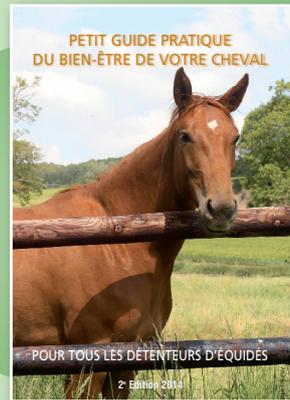
Des hébergeurs assurent la garde des chevaux confiés à la Ligue et leur procurent de bons soins.



La Ligue est sur tous les fronts

La Ligue Française pour la Protection du Cheval a pour but de veiller au bien-être des chevaux et à leur bien-être par leurs utilisateurs.

Cette action repose sur la connaissance du cheval, de ses besoins, de son comportement et de ses limites physiques. Transmettre cette connaissance ou donner un conseil au moment opportun est une prévention essentielle dans la protection des animaux. La Ligue édite des guides de conseils utiles.



Mais la Ligue a également une action importante en matière de lutte contre les mauvais traitements. Nos délégués gèrent de nombreux signalements de maltraitance ou d'abandon de soins, certains génèrent des plaintes.

La Ligue est ainsi fréquemment appelée à intervenir auprès de personnes qui, par ignorance, maladresse, mais parfois par cruauté, maltraitent des chevaux. Lors d'infractions caractérisées à la législation de la protection animale, d'abandons ou de vols, la Ligue peut saisir la justice et se constituer partie civile.

En cas d'urgence ou de péril pour le cheval, le juge d'instruction peut décider de confier l'animal, jusqu'au jugement, à une organisation de protection animale, comme la Ligue Française pour la Protection du Cheval.

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Courriel :

Téléphone :

soutient les actions avec un don de :

30 €

50 €

100 €

.....€ (autre montant)

souhaite une documentation sur les dons et legs

Votre déduction fiscale

66% de votre don à la LFPC sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (un don de 50 € vous revient en réalité à 17 €). Pour chaque don, un reçu fiscal vous sera adressé.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, toute personne inscrite dans le fichier de la LFPC peut, sur simple demande, avoir accès aux informations la concernant et en demander la correction ou la radiation.

Bon à retourner, accompagné de votre chèque à l'ordre de LFPC, à l'adresse suivante :

Ligue Française pour la Protection du Cheval
10, place Léon Blum - 75011 PARIS